

LIMITES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Politique 3.9 – Remplacement d’urgence de la direction générale

Au moins un cadre supérieur doit être familier avec les dossiers et le fonctionnement de la CFSY et être en mesure de prendre la relève de la direction générale dans l'éventualité de son absence ou de son départ.

Pour protéger la CSFY de toute situation préjudiciable causée par l'absence ou le départ de la direction générale et pour assurer qu'une personne sera en mesure de lui succéder immédiatement par intérim, la direction générale ne néglige pas de familiariser son personnel-cadre supérieur avec les dossiers et les processus qui relèvent d'elle et des Commissaires en conseil.